



MISSION DE SOLIDARITE EN GUINEE

**CONDUITE PAR
LA SOCIETE CIVILE OUEST AFRICAINE**

COORDONNEE PAR FAS

**SOUTENUE PAR
L'UNIFEM, L'UNOWA, URGENT ACTION FUND ET LE
AWDF**

NOTE CONCEPTUELLE



**Par Moussa DIOP
Femmes Africa Solidarité (FAS)**

Introduction

Le 28 septembre 2009, la Communauté internationale apprend avec stupéfaction et indignation la répression sanglante par les militaires, au stade de Conakry, d'une manifestation organisée sous l'égide des Forces Vives, regroupant les partis d'opposition, les associations de la société civile et les syndicats guinéens.

Si le pouvoir dirigé par le Capitaine Moussa Dadis Camara fait état d'un bilan de 50 morts, plus de 150 morts et 1200 blessés seront enregistrés selon les organisations des droits de l'homme qui n'ont pas hésité à parler de tueries à Conakry.

Suite à ces événements, des condamnations ont fusé de partout. La Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDAO) a désigné le Président du Burkina Faso médiateur avant de décréter un embargo sur les armes vers la Guinée. L'Union Africaine a sommé le régime de Dadis Camara de renoncer par écrit à toute candidature à la présidence. L'ONU décide d'envoyer une Commission d'enquête alors que la Cour Pénale Internationale affirme son intention de se saisir du dossier guinéen.

Les femmes ont payé un lourd tribut. Elles ont été violées et violentées. Elles ont fait l'objet d'actes barbares de la part des militaires, selon les témoignages recueillis sur place.

Plusieurs organisations de femmes africaines et de droits de l'homme ont rejoint ces condamnations de la Communauté internationale et ont demandé que des sanctions exemplaires soient prises contre le régime militaire.

Les organisations de femmes de la société civile ouest africaine ont pris l'initiative de conduire une mission de Solidarité envers les femmes guinéennes. Cette mission qui sera coordonnée par Femmes Africa Solidarité (FAS) est soutenue par le Fonds des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), Urgent Action Fund (UAF) et le African Women's Development Fund (AWDF).

S'y ajoute à l'occasion de la 8eme Réunion régionale africaine sur les femmes (Beijing +15), et de la réunion de la direction des femmes, du Genre et du Développement de l'Union Africaine (AUWGDD), à Banjul, un plaidoyer fort a été développé par les organisations de femmes africaines en faveur de l'envoi très vite de la mission sur le terrain.

Cet appel a été réitéré à l'occasion de la 54^{ème} réunion de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme, du 1^{er} au 12 mars 2010. L'implication du Panel de haut niveau, présidé par Bineta DIOP, Directrice exécutive de FAS et Mary Robinson, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies est souhaité. Le ministre de la Femme de la République de Guinée, madame Nanfa Dima Mangassouba soutient cette mission qu'elle va accueillir en Guinée.

Cette Mission de Solidarité se prépare enfin au moment où l'UNIFEM a accepté d'appuyer une initiative de la Coalition Nationale guinéenne sur les droits et la citoyenneté des femmes portant sur l'organisation d'une rencontre sous régional en Guinée ayant pour objectif d'intégrer les préoccupations des femmes de l'Afrique de l'ouest dans l'agenda du médiateur en accord avec l'UNSCR 1325 (2000). C'est l'objet de la présente Note Conceptuelle.

1. Contexte de la Mission de Solidarité

Théoriquement la Guinée a fait preuve d'une réelle volonté politique pour prendre en charge les droits des femmes. Le Code pénal a fait l'objet d'une révision pour corriger les dispositions discriminatoires. Le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des femmes, a été ratifié par l'Assemblée Nationale, même si les instruments de la ratification n'ont toujours pas été déposés.

Le pays a également ratifié la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les Femmes (CEDAW) mais n'a pas encore soumis de rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle de l'Union Africaine pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes.

Une proposition de loi sur la parité entre les femmes et les hommes a cependant été examinée par le Conseil des Ministres sous le gouvernement Kouyaté avant que la prise de pouvoir par les militaires n'arrête le processus.

Mieux, le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est affirmé dans la Constitution guinéenne qui stipule en son article 18 « *nul ne peut être lésé en raison de son sexe, de sa race, de son ethnie ou de ses opinions* ». Malgré ce cadre légal, le pays ne pourra pas atteindre les OMDs en particulier l'Objectif 3 « *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* », d'ici à 2015.

De nombreux défis restent à relever à cet effet, notamment « *la persistance des facteurs socioculturels défavorable à l'amélioration du statut de la femme, la faiblesse du maintien et de la réussite des filles à l'école, la non prise en compte des réalités sociales des femmes par les décideurs* », indique un rapport du PNUD. « *La Guinée devra aussi relever des défis majeurs, liés notamment à l'amélioration de la gouvernance et à l'amélioration de l'efficacité de l'action publique pour mettre en place une coalition forte et durable en faveur des OMDs en Guinée* », souligne encore le PNUD.

En matière de paix et de sécurité les femmes guinéennes ont joué un rôle important dans la stabilisation de la sous-région avec la création du Réseau des Femmes de la Mano River pour la Paix (MARWOPNET), récipiendaire du Prix de l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 2003.

Ce réseau s'est fortement impliqué dans les négociations de paix au lendemain de l'éclatement de la guerre en Sierra Leone et au Liberia avec comme conséquence un afflux massif de réfugiés vers le territoire guinéen. Il aide

également à la résolution de nombreuses questions transversales d'autant que le MARWOPNET travaille en étroite collaboration avec l'Union de la Mano River, un mécanisme sous-régional regroupant outre la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et le Liberia.

Les violences conjugales, les mutilations génitales et les mariages précoces forcés ou arrangés sont les principaux maux dont souffrent les femmes en Guinée. Ces pratiques sont très répandues dans le milieu rural si l'on en croit l'Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme. L'excision se fait cependant dans les villes et notamment dans certains hôpitaux.

Pourtant une loi contre les mutilations génitales est promulguée et les ONGs continuent leur travail d'information mais la pratique continue essentiellement chez les populations de la Guinée forestière. De même l'âge du mariage est fixé à 18 ans selon la loi guinéenne mais les mariages précoces forcés ou arrangés sont encore le lot de nombreuses filles dans presque toutes les ethnies.

Les événements du 28 septembre ont engendré un traumatisme général et accentué le calvaire des femmes avec les viols et sévices rapportés par les nombreux témoignages. Au-delà du témoignage de solidarité, la mission doit baliser le chemin pour permettre aux femmes guinéennes de jouer leur partition dans la résolution du conflit en se positionnant comme actrices et non pas seulement comme victimes.

2. Organismes de la Mission de Solidarité

La Mission de Solidarité est une initiative des organisations de la société civile ouest africaine membres du Groupe de Travail Femme, Paix et Sécurité. Elle est coordonnée par FAS. Elle sera organisée grâce à un partenariat entre les organisations de femmes de la société civile et l'appui de l'UNIFEM, de l'UNOWA, de Urgent Action Fund et du AWDF :

- WANEP (West Africa Network for Peace Building) ;
- WIPNET (Women's Peace Activism in West Africa) ;
- Le Réseau des Femmes du fleuve Mano pour la Paix (MARWOPNET),
- La Renaissance des Femmes d'Afrique de l'Ouest (RAFAO)
- WIPSEN
- Femmes Africa Solidarité (FAS), coordonnatrice de la Mission.

3. Objectifs de la Mission de Solidarité

La Mission de Solidarité a pour objectif général de:

- *Faire un état des lieux et de mettre en place un cadre pour la contribution des femmes au processus de paix et la définition de stratégie de participation des femmes aux négociations de paix et au processus démocratique.*

La Mission de Solidarité a pour objectifs spécifiques :

- *D'apporter un témoignage de solidarité aux femmes guinéennes ;*
- *De faire le point de la situation et l'impact du conflit sur les femmes ;*
- *De proposer des actions et mécanismes de suivi pour une participation des femmes aux processus de résolution de la crise et de démocratisation.*

4. Activités de la Mission de Solidarité

La Mission de Solidarité s'évertuera à effectuer les activités suivantes sur le terrain :

- *rencontrer les acteurs sur le terrain, notamment les autorités locales, civiles, militaires, religieuses, les partis politiques, les organisations de la société civile et les organisations internationales basées en Guinée ;*
- *recueillir des témoignages pour faire un état des lieux ;*
- *Organiser une réunion consultative avec les organisations de femmes ;*

5. Résultats attendus

- *Le dialogue est suscité entre les femmes elles mêmes et entre les femmes et les autres parties prenantes ;*
- *les autorités locales, civiles, militaires, religieuses, les partis politiques, les organisations de la société civile et les organisations internationales basées en Guinée sont informées et sensibilisées sur la situation des femmes sur la nécessité de prendre en compte la dimension genre dans la résolution du conflit ;*
- *le diagnostic de la situation réelle est faite;*

6. Membres de Mission de Solidarité

Les membres de la Mission sont des personnalités sponsorisées par les organisations qui l'ont initiée. Les membres de la Mission sont reconnus pour leur neutralité et leur engagement en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme. La mission sera composée entre autres de personnalités ayant des compétences en matière de négociation pour la paix et d'intégration du genre. Ces personnalités sont notamment des membres éminents de la société civile africaine et ouest africaine.

La Mission pourrait s'adjoindre d'un Juriste, d'un Communicant et désignera en son sein un Rapporteur.

7. Durée de la Mission de Solidarité

La durée de la Mission pourra être définie dans ses TDRs. Les membres auront toutefois besoin de faire un Briefing avant la mission, de disposer de contacts sur le terrain pour faciliter les rendez-vous. La Mission pourrait également rencontrer la presse au temps et lieu qu'elle jugera appropriés.

La durée du séjour de la Mission à Conakry et en Guinée sera déterminée par les TDRs.

8. Suivi de la Mission de Solidarité

La mission devrait désigner en son sein un ou des membres pouvant faire un compte rendu aux partenaires que sont l'UNIFEM et l'UNOWA.

Au terme de la Mission un Rapport sera déposé selon les délais qui seront impartis par les TDRs. Outre le diagnostic de la situation des femmes en Guinée, ledit Rapport devrait indiquer dans quel sens, les organisateurs de la Mission, en collaboration avec tout organisme et/ou mécanisme régional, sous-régional ou international pourraient nommer un Conseiller en Genre, auprès des médiateurs de la crise.

Les membres de la Mission pourraient aussi indiquer les voies et moyens à même de prendre en charge les préoccupations des femmes sur le terrain et d'intégrer la perspective genre dans la résolution de la crise.